



RAPPORT FINAL

EVALUATION FINALE DU PROJET

« PBF : Amélioration de l'accès à la terre de la femme burundaise »

PAR :

**MBA, PHD CANDIDATE, IGIRANEZA AIME
ICUGAMO PARTNERS**

SEPTEMBRE 2023

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION	2
2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	3
3. PORTEE DE L'EVALUATION.....	5
4. METHODOLOGIE D'EVALUATION	6
5. PRESENTATION DES DONNEES DEMOGRAPHIQUES DES INDIVIDUS ENQUETES	12
6. PRINCIPAUX RESULTATS ET CONCLUSIONS DE L'EVALUATION	15
6.1 Pertinence.....	15
6.3 Efficience	24
6.4 Durabilité et Appropriation	25
6.5 Cohérence	26
6.6 Aspects catalytiques	27
6.7 Dimensions transversales (Egalité des sexes, droits humains et handicap)	27
6.8. Innovation	28
7. ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MISE EN ŒUVRE	29
7.1 Leçons apprises	29
7.2 Bonnes pratiques.....	30
8. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	31
ANNEXES	33

1. INTRODUCTION

Le projet « **Amélioration de l'accès à la Terre de la Femme Burundaise** » a été mis en œuvre durant 18 mois. Mis en œuvre par CORDAID, en partenariat avec les OSC locales : Unissons-nous pour la Promotion des Batwa (UNIPROBA) ; Ordre des Avocats près la Cour d'Appel de Gitega (Barreau de Gitega) ; Association pour la Paix et les Droits de l'Homme (APDH) ; Commission Episcopale Justice et Paix Burundi (CEJP Burundi)

Le projet a bénéficié d'un financement de 1,500,000.00 dollars US dans le cadre de l'Initiative de promotion de l'égalité des sexes du Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix (PBF). Le projet intervient dans **12 communes de 5 provinces** à savoir - **Kirundo** (2 communes), **Ruyigi** (3 communes), **Muyinga** (3 communes), **Bujumbura** (2 communes) et **Cibitoke** (2 communes) et vise à **renforcer et promouvoir les mécanismes d'accès à la terre pour les femmes et les groupes plus vulnérables** (Batwa, rapatrié(e)s ou déplacé(e)s, personnes en situation de handicap, etc.) à travers l'amélioration de leur participation, la protection et la promotion de leurs droits fondamentaux en particulier le **droit d'accès à la terre**.

Conformément aux règles et procédures du PBF, une évaluation finale indépendante a été réalisée par un consultant national. Le présent rapport est structuré autour :

- i. D'une introduction qui rappelle le contexte de l'évaluation et les objectifs, portée et champs de l'évaluation ;
- ii. D'une brève description du projet ;
- iii. De la méthodologie d'intervention ;
- iv. Des principaux constats et conclusions de l'évaluation ;
- v. Des enseignements tirés de sa mise en œuvre ;
- vi. Des conclusions et recommandations issues des constats de l'évaluation, et
- vii. Des annexes.

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Au Burundi, la terre, en plus de sa fonction nourricière, constitue la première source de revenus pour la femme burundaise surtout de campagne¹ (International Crisis Group, 2014) mais également l'essentiel de la force de production dans le secteur de l'agriculture. Cependant, les mentalités masculines et la culture burundaise épiciènes participent aux sentiments de la domination de la femme. Cette domination limite les femmes et filles burundaises de jouir leurs droits dont l'accès à la terre et la participation dans les organes de prise de décision, les empêchant par conséquent de jouir un espace favorable d'expression de leurs besoins tout en renforçant les violences basées sur le genre. De plus, la société burundaise est régie par un régime patriarcal qui discrimine la femme dans plusieurs secteurs de la vie, y compris quand il s'agit de la question foncière : l'accès à la terre est très limité et la coutume sur la succession foncière de la femme soutient que celle-ci reçoit « igiseke » (igiseke= une portion de terre attribuée à une fille mariée par ses parents) sur la terre de ses défunts.

Depuis Février 2022, Cordaid en partenariat avec d'autres organisations de la société civile, dont Unissons-nous pour la Promotion des Batwa (UNIPROBA), Ordre des Avocats près la Cour d'Appel de Gitega (Barreau de Gitega), Association pour la Paix et les Droits de l'Homme (APDH), Commission Episcopale Justice et Paix Burundi (CEJP Burundi) a mis en œuvre le projet « Amélioration de l'accès à la Terre de la Femme Burundaise ». Ce projet est financé par le Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix(UNPBF) et est exécuté dans 12 communes des provinces de Cibitoke(Mabayi et Buganda),

Bujumbura Rural (Kabezi et Mutimbuzi), Kirundo (Busoni et Bugabira), Muyinga (Muyinga ,Gasorwe et Giteranyi) et Ruyigi (Nyabitsinda, Butanganzwa et Gisuru).

Le projet cherchait à atteindre trois résultats principaux avec des produits pour chaque résultat :

1. L'implication des organisations féminines dans la défense des droits sur l'accès à la terre de la femme et sur sa participation au niveau local est accrue ;

Produit 1.1 Une alliance stratégique de plaidoyer est mise en place pour faire entendre la voix de la Femme burundaise sur l'accès à la terre et sur sa participation au niveau local.

¹ International Crisis Group, 2014. Les terres de la discorde (I):la réforme foncière au Burundi Rapport Afrique no 213 du 12 février 2014, en ligne: <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/213-lesterres-de-la-discorde-i-la-reforme-fonciere-au-burundi.pdf>.

Produit 1.2 : Les bonnes pratiques judiciaires sensibles au Genre en matière de la succession foncière sont capitalisées et disséminées auprès des acteurs judiciaires notamment les Juges et les Avocats ainsi que les autres défenseurs des droits fonciers des femmes

Produit 1.3 : Des initiatives de consolidation de la paix sont mises en œuvre par les groupements de femmes marginalisées pour renforcer leur participation aux espaces civiques.

2. Les mécanismes de protection des droits des femmes et de résolutions des conflits sensibles au genre au niveau communautaire sont renforcés ;

Produit 2.1 : Des sessions de renforcement de capacités sont offertes aux acteurs formels et informels sur la résolution des conflits sensibles au Genre

Produit 2.2 : Assistance judiciaire fournie aux personnes vulnérables des communautés bénéficiaire du projet.

3. Les droits fonciers de la population et des femmes en particulier sont sécurisés au niveau des services fonciers communaux.

Produit 3.1 : Des bureaux des services fonciers modèles sensibles au Genre sont mis en place et fonctionnels.

Produit 3.2 : Des sessions de débats communautaires sont organisées sur le changement de comportement autour de la gestion foncière

Produit 3.3 : Des certificats fonciers sont mis à la disposition des vulnérables bénéficiaires du projet

3. PORTEE DE L'EVALUATION

Cette évaluation avait pour objectif principal d'examiner le niveau d'atteinte des **résultats de consolidation de la paix du projet**. L'évaluation a examiné le processus de mise en œuvre du projet et les résultats de la consolidation de la paix, en s'appuyant sur le cadre de résultats du projet ainsi que sur d'autres données de suivi collectées sur les produits et les résultats du projet ainsi que sur le contexte.

Elle a analysé la pertinence, l'efficacité, l'efficience et l'impact des actions menées au regard des objectifs visés et par rapport à la durabilité des résultats. En outre, l'évaluation a relevé et à apprécier le niveau de progrès dans le développement des capacités nationales de gestion des processus de prévention et de résolution des conflits, tout en donnant des indications aux partenaires du projet sur les besoins et priorités pour une assistance future.

Les résultats de cette évaluation vont contribuer à améliorer les programmations futures des trois agences dans le domaine résolution des conflits et de consolidation de la paix. Cette évaluation a relevé des leçons pour accompagner au mieux les partenaires de mise en œuvre et pour assurer la pérennisation des acquis du projet.

L'évaluation a répondu aux thématiques suivantes réparties en catégorie d'analyse : la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité, l'appropriation nationale, la pérennisation des acquis ; les thèmes transversaux, les leçons acquises et les recommandations.

4. METHODOLOGIE D'ÉVALUATION

4.1. Méthodes de l'évaluation et outils de collecte

Une approche participative, inclusive et itérative impliquant tous les acteurs impliqués (l'équipe du projet/CORDAID, le partenaire financier PBF, les partenaires de mise en œuvre, les partenaires nationaux et la population bénéficiaire) a été privilégiée par l'équipe d'évaluation. Le choix porté sur cette approche se justifie par le désir d'assurer l'appropriation du processus d'évaluation par l'équipe du projet et les acteurs clés en vue d'assurer la validité des conclusions et les recommandations formulées. Par ailleurs, l'évaluation a également utilisé l'approche qualitative sans occulter la collecte des données quantitatives susceptibles d'étayer les évidences.

4.2. Méthodes de l'évaluation

Trois (3) méthodes de collecte de données ont été utilisées à savoir :

- ➡ Revue documentaire ;
- ➡ Evaluation qualitative ;
- ➡ Evaluation quantitative.

4.2.1 Revue documentaire

La revue documentaire sera basée sur la collecte et l'exploitation de la documentation ayant un lien direct avec le projet ou pouvant apporter des éclairages sur le contexte de sa mise en œuvre. L'emploi des méthodes mixtes quantitatives et qualitatives permettra de collecter les données primaires et secondaires. Les données quantitatives proviennent essentiellement de la revue de littérature tels que : le document du projet, le rapport de l'étude de base du projet, les plans de travail annuels, le rapport de suivi mensuel, les rapports d'activités des partenaires.

4.2.2 Evaluation quantitative

L'enquête quantitative a été réalisée pour déterminer les valeurs finales des indicateurs du cadre de résultat du projet.

Taille de l'échantillon pour l'Enquête quantitative

Pour l'enquête quantitative également le plan d'échantillonnage que nous avons choisi est resté le même que celui de l'étude de base afin de pouvoir mesurer les inférences statistiques des changements pré-post de l'intervention.

La taille de l'échantillon a été calculée avec la formule scientifique utilisée dans les évaluations de base et finale des projets selon Snedecor, G. W. and Cochran, W. G. 1989. Statistical Methods, Eighth Edition. Iowa State University Press.

Selon cette référence, la taille de l'échantillon requis pour cette évaluation finale est de :

$$n = [(Z\alpha + Z\beta)^2 * (P1(1-P1) + P2(1-P2))] / (P2 - P1)^2$$

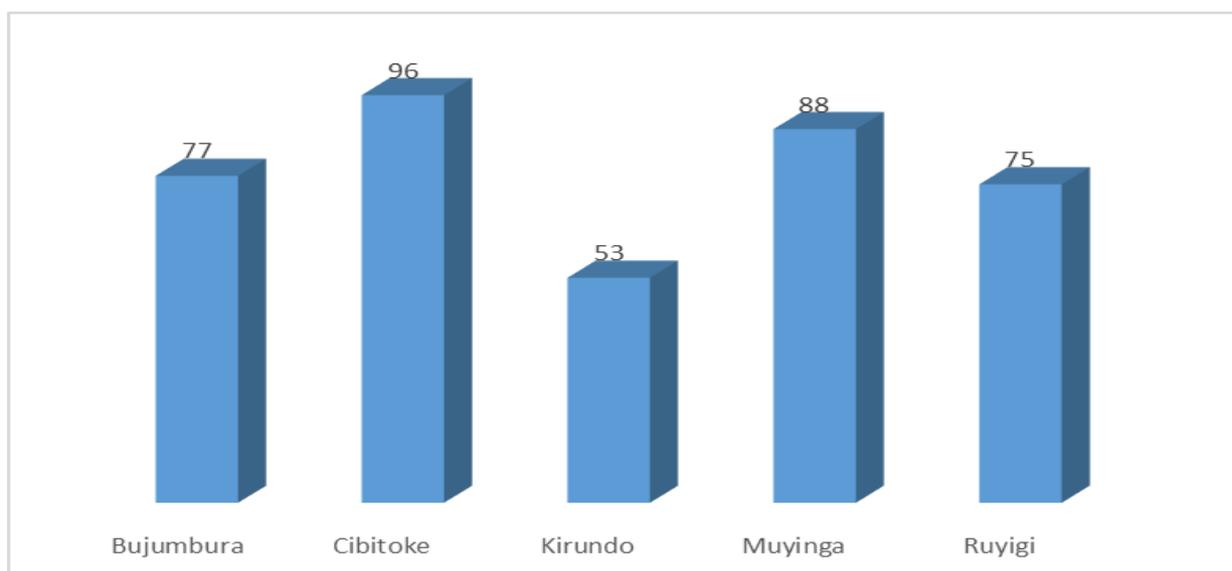
- ✓ n= taille de l'échantillon
- ✓ P1= Proportion supposée à l'étude de base : 50%
- ✓ P2= Proportion supposée à la fin du projet : 80%
- ✓ Z α : 1.96
- ✓ Z β : 0.842
- ✓ D : 2
- ✓ Intervalle de confiance : 95%
- ✓ Puissance statistique : 80%

En considérant que l'unité d'analyse statistique est la province et que le projet peut induire une variation des valeurs des indicateurs d'au moins 30%. La taille minimale de l'échantillon a été estimée à 350 personnes à enquêter pour toute la zone d'intervention du projet. En appliquant un taux de non réponse pour compenser les individus qui ne serait plus retrouvable après le projet ou qui ne voudraient pas répondre à l'évaluation, la taille finale de l'échantillon a été porté à 390 individu.

Plan de Sondage

Un plan de sondage aléatoire simple a été mis en œuvre par les évaluateurs. Les individus à enquêter ont été tirés directement à partir de la base de données des bénéficiaires du projet grâce à la fonction aléa dans Excel.

La zone d'enquête était constituée des mêmes communes qui ont été touchées par l'étude de base et les proportions entre les communes sont restés les même que celles de l'étude de base.



4.2.3 Enquête qualitative

Dans le cadre de cette étude, les principaux acteurs clés qui ont été ciblés pour l'enquête qualitative sont les autorités administratives locales d'une part et ceux du monde associatif d'autre part.

Taille de l'échantillon pour l'Enquête qualitative

Après analyse du Rapport de l'étude de base, nous avons gardé le même plan d'échantillonnage que celui de l'étude de de base.

Les personnes qui ont été ciblées pour les entretiens sont :

- Les Conseillers techniques de l'administrateur en charge de développement et des statistiques (12) Les représentantes des OSCs féminines (12)
- Le Conseiller de l'administrateur en charge des affaires politiques, administratives, juridiques et sociales « CPAJS » (12)
- Les responsables des services fonciers communaux (12)
- Discussion de groupe avec les groupes vulnérables (12)

4.2.4 Outils de collecte

Trois outils de collecte de données adaptés aux différentes catégories des parties prenantes ont été développés et annexés au présent rapport en vue de réaliser des entretiens semi-structurés :

- Un questionnaire configuré dans KOBO Collect a été conçu pour les bénéficiaires directs du projet ;
- Les guides d'entretiens ont été conçus pour les autorités administratives locales et pour le monde associatif.
- Les supports de discussions de groupe ont été conçus pour les vulnérables ;

4.2.5 Sources, traitement et analyse de données

Les données collectées auprès des acteurs clés, du PNUD, des partenaires nationaux, des autorités administratives et locales et des leaders communautaires ont été analysées de manière agrégée par priorités et résultats escomptés. L'analyse s'est fait à trois niveaux : (i) l'analyse du contenu, l'analyse des entrevues réalisées en fonction des principales questions de l'évaluation ; (ii) l'analyse de performance, à travers les critères d'évaluation ; (iii) ainsi que l'évaluation du journal de risque. Les réponses qualitatives ont été validées avec des informations quantitatives et les analyses ont été faites de façon désagrégée c'est à dire par sexe. Enfin, la triangulation (entre sources, méthodes et informations de terrain) a été appliquée aux données dans le but d'assurer la validité et la sincérité de l'analyse, de dégager des conclusions et des recommandations pour les projets futurs.

4.2.6 Cadre d'analyse de la performance du projet

i. Evaluation de la pertinence :

Le critère de pertinence est très important lors de l'évaluation d'un projet à travers l'analyse d'un cadre de résultat et d'une théorie de changement. Le critère de pertinence vise, en premier lieu, à évaluer dans quelle mesure une intervention a pris en compte le contexte dans lequel elle a eu lieu. Dans le cas de notre la pertinence d'un point de vue PBF signifie se concentrer sur la pertinence des stratégies et des objectifs du projet par rapport aux besoins et priorités des bénéficiaires et sur la mesure dans laquelle ils étaient réalisables/réalistes compte tenu du contexte socioculturel et Politique Burundais. Le critère de pertinence vise également à se concentrer sur la logique d'une intervention donnée, sur sa cohérence. Enfin, le critère de pertinence vise également à étudier la réactivité d'une organisation et/ou de la gestion d'un projet.

Les questions d'évaluation suivantes ont guidé nos analyses pour évaluer la pertinence du projet :

- Le projet était-il approprié et stratégique par rapport aux principaux objectifs et défis de consolidation de la paix dans le pays au moment de la conception du projet PBF ? La pertinence s'est-elle maintenue tout au long de la mise en œuvre ?
- Le projet était-il pertinent par rapport aux besoins et priorités des groupes cibles/bénéficiaires ? Ont-ils été consultés lors de la conception et de la mise en œuvre du projet ?
- Le projet était-il opportun pour traiter un facteur de conflit ou tirer parti d'une fenêtre d'opportunité spécifique ?

ii. Evaluation de l'efficacité :

Le critère d'efficacité vise à évaluer dans quelle mesure une intervention a atteint les résultats attendus, notamment au niveau des effets directs. L'utilisation d'une approche TBE lors de l'évaluation de l'efficacité du programme a permis de tirer des leçons sur comment et pourquoi la théorie s'est traduite en réalité empirique.

L'évaluation a porté sur l'efficacité du projet comme suit :

- Dans quelle mesure l'approche de mise en œuvre du projet a-t-elle été efficace et réussie, y compris la passation des marchés, le nombre de partenaires de mise en œuvre et d'autres activités ?
- Y a-t-il eu des retards dans la mise en œuvre du projet ? Ces retards ont-ils créé des occasions manquées d'aborder les opportunités urgentes ?
- Dans quelle mesure l'équipe du projet a-t-elle communiqué avec les partenaires de mise en œuvre, les parties prenantes et les bénéficiaires du projet sur ses progrès ?
- Dans l'ensemble, le projet PBF a-t-il été rentable ? Les ressources ont-elles été utilisées efficacement ?
- Dans quelle mesure l'approche du projet était-elle nouvelle ou innovante ? Des leçons peuvent-elles être tirées pour éclairer des approches similaires ailleurs ?

iii. Evaluation de l'efficience:

Le critère d'efficience, dans le contexte de cette évaluation, s'est concentré sur l'évaluation de la mesure dans laquelle les structures organisationnelles et de gestion ont soutenu efficacement le programme et, par conséquent, la mise en œuvre de la stratégie d'intervention et de la théorie de changement du projet. Le critère d'efficacité est fondamental, car son analyse fournit des éléments importants de compréhension sur la manière dont le projet a atteint ou non ses résultats.

L'évaluation a porté sur l'efficacité du programme comme suit :

- Dans quelle mesure le projet PBF a-t-il atteint ses objectifs et contribué à la vision stratégique du projet ?
- Dans quelle mesure le projet PBF a-t-il substantiellement intégré le genre?
- Le projet a-t-il pris en compte les différents défis, opportunités, contraintes et capacités des femmes, des hommes, des filles et des garçons dans sa conception et sa mise en œuvre ?
- Les engagements pris dans la proposition de projet pour une consolidation de la paix sensible au genre, en particulier en ce qui concerne le budget, ont-ils été réalisés tout au long de la mise en œuvre ?
- Le projet était-il financièrement et/ou programmatiquement catalytique ?

iv. Evaluation de la durabilité :

L'accent a été mis sur l'identification explicite des résultats susceptibles de persister, de ceux qui ne le seront pas, et sur la mise en évidence de la contribution des stratégies du projet « PBF : Amélioration de l'accès à la terre de la femme burundaise » au niveau de durabilité des résultats obtenus.

L'évaluation a porté sur l'efficacité du programme comme suit :

La conception de l'intervention comprenait-elle une durabilité appropriée et une stratégie de sortie (y compris la promotion de l'appropriation nationale/locale, l'utilisation des capacités nationales, etc.) pour soutenir des changements positifs après la fin du projet ?

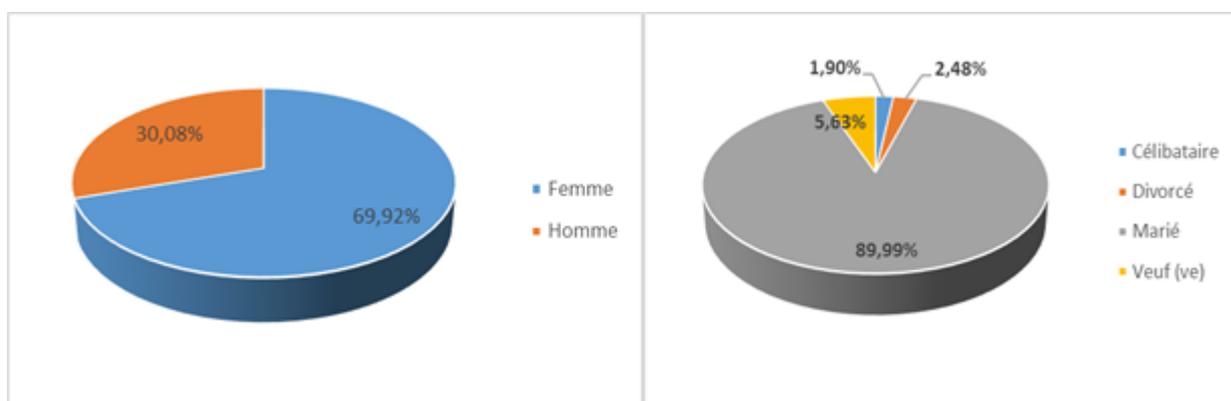
Quelle est la force de l'engagement du gouvernement et des autres parties prenantes à pérenniser les résultats de l'appui du PBF et la poursuite des initiatives, en particulier la participation des femmes aux processus de prise de décision, soutenus dans le cadre du projet PBF ?

Comment le projet a-t-il amélioré et contribué au développement des capacités nationales afin de garantir l'adéquation des efforts et des avantages ?

5. PRESENTATION DES DONNEES DEMOGRAPHIQUES DES INDIVIDUS ENQUETES

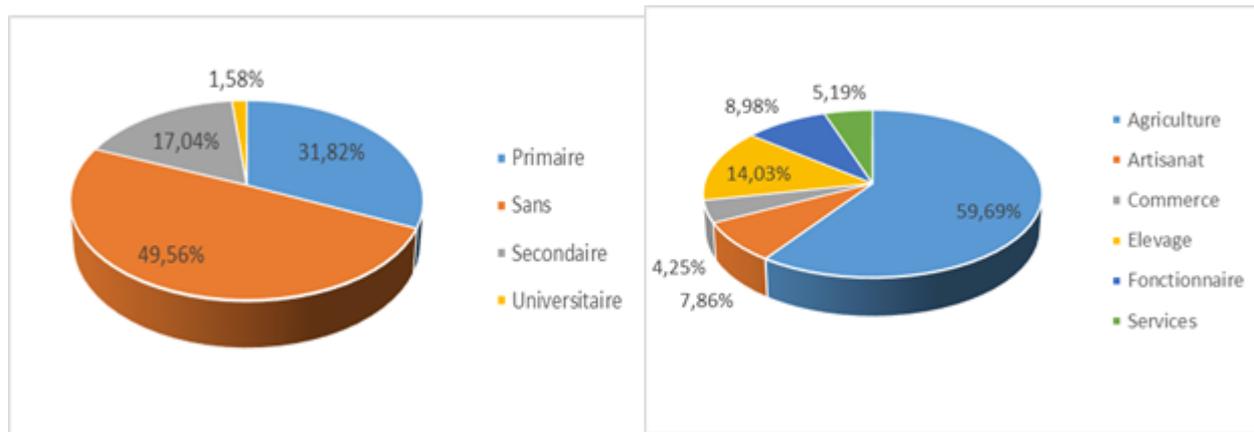
Cette section présente l'évolution de la perception des bénéficiaires du projet après les interventions à travers les données quantitatives et qualitatives qui ont été collectés sur terrain.

Graphique 1 : Présentation des données démographiques des individus enquêtés



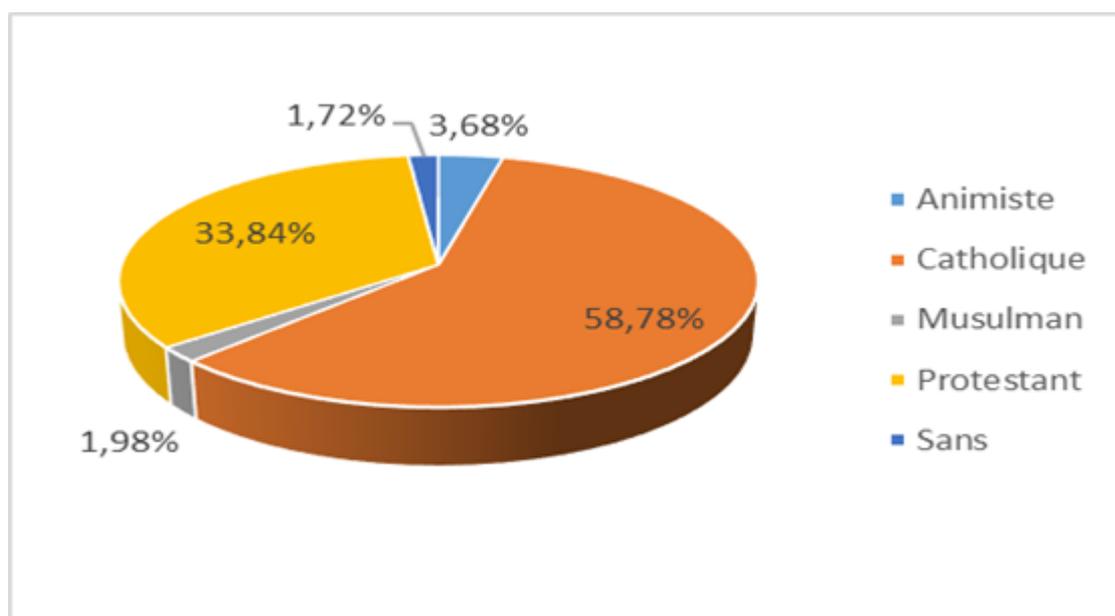
Les individus enquêtés sont à plus de 60% des femmes et à plus de 80% des personnes mariées. Nous remarquons une forte représentation des femmes dans l'identification des bénéficiaires du projet. Le projet a également permis une inclusion des jeunes dans le sens que l'âge moyen des bénéficiaires que nous avons enquêtés est de 40 ans.

Graphique 2 : Niveau d'étude et occupation principale des enquêtés



Le projet a tenu en compte l'inclusion des groupes cibles vulnérables. 49.62% des bénéficiaires du projet n'ont aucun niveau de formation tandis que 31.82% ont un niveau de formation primaire. Les personnes à faible niveau de formation sont le plus souvent à faible revenu et exposé à différents types de conflits. En plus, le projet a touché majoritairement des Agriculteurs à 59.69% et des éleveurs à plus de 14%. Ces groupes sont parmi les plus vulnérables face aux défis de sécurité foncière.

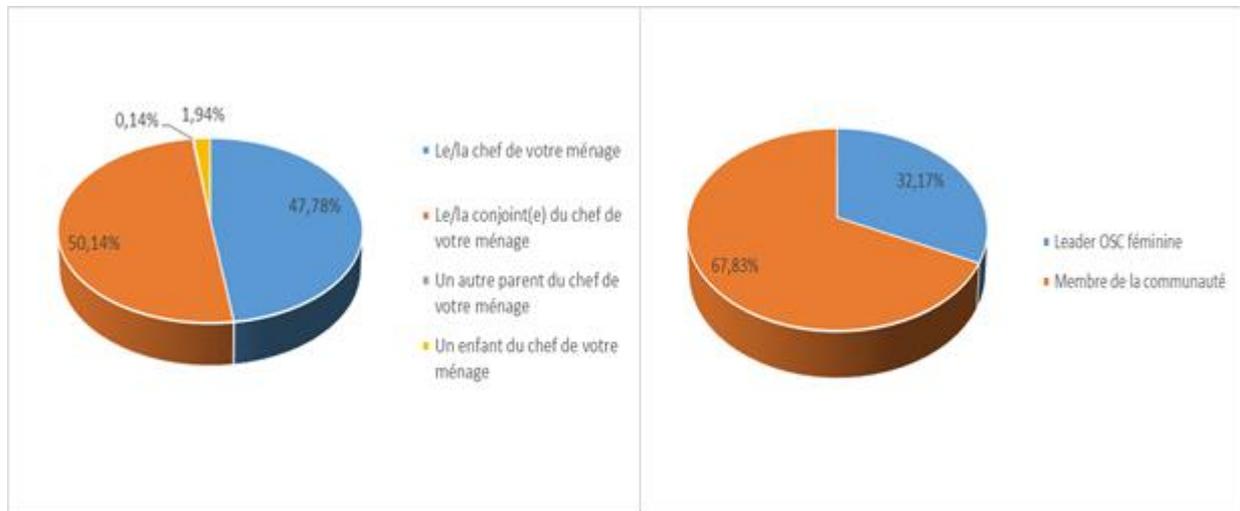
Graphique 3 : Religion des enquêtés



Toutes les religions du Burundi sont représentées parmi les bénéficiaires du projet. Ils sont également représentés selon les principales répartitions des religions au niveau National de

façon générale. 58.78% des bénéficiaires sont de religion catholique et 33.84% sont des protestants. Même si il n’y a pas une forte divergence du niveau de vulnérabilité selon les différentes religions au Burundi, cette représentation des bénéficiaires confirme encore les efforts d’inclusion qui ont été mis en œuvre par le projet.

Graphique 4 : Statut des enquêtés dans le ménage et dans la communauté



Les bénéficiaires sont à plus de 97% des chefs de ménages et des conjoint (e)s des chefs de ménages. Ces derniers sont en général les titulaires de droit de propriété et par conséquent sont les individus les plus confrontés aux défis liés à la sécurité foncière. 67.83% des bénéficiaires sont des membres de la communauté alors que 32.17% sont des Leaders des OCS féminine.

6. PRINCIPAUX RESULTATS ET CONCLUSIONS DE L'EVALUATION

La performance du projet est appréciée conformément aux critères de l'OCDE/CAD puis complétée par les critères spécifiques du PBF et thèmes transversaux spécifiés dans les termes de référence de la mission. L'évaluation a abouti aux constats et conclusions à travers les critères ci-dessous :

6.1 Pertinence

La pertinence est considérée comme l'adéquation des objectifs aux problèmes et défis de consolidation de la paix, besoins et priorités réels des groupes-cibles prévus et bénéficiaires auxquels le projet est censé s'adresser, ainsi qu'à l'environnement dans lequel il s'est mis en œuvre. Les réponses aux questions de l'évaluation sont les suivantes :

Le projet était pertinent, approprié et stratégique par rapport aux principaux objectifs et défis de l'accès de la femme à la terre au Burundi durant la phase de sa conception et est demeuré pertinent tout au long de la mise en œuvre.

Le projet *Amélioration de l'accès à la terre de la femme burundaise* est en parfaite adéquation avec le Plan National de Développement du Burundi « PND Burundi 2018 – 2027 » dans sa thématique 3 sur le renforcement de la gouvernance, la sécurité et la sauvegarde de la souveraineté nationale. Effectivement, le PND Burundi 2018–2027 vise la réalisation des objectifs de la promotion de la justice, de l'éradication des inégalités et de la promotion de la cohésion sociale.

L'UNDAF 2019- 2023 qui est un document stratégique du système des Nations unies prévoit dans son Effet 6 que : «D'ici 2023, les femmes et les hommes, de tout âge et particulièrement les groupes vulnérables utilisent équitablement les services d'institutions qui garantissent la redevabilité, la paix, l'égalité de genre, la justice, et le respect de l'homme de manière efficace, indépendante et transparente». Rappelons que l'UNDAF est un document auquel s'alignent les documents stratégiques des agences des Nations unies en l'occurrence les 3 agences exécutant le projet conjoint.

Sur un plan plus global, le projet et ses interventions sont alignées sur les Objectifs du Développement Durable, notamment les ODD 5 et 16. L'ODD 5 met l'accent sur l'*égalité des genres et autonomisation des femmes* et ODD 16 relatif à la justice, à la paix et les *institutions fortes*. Avec l'accent sur le partenariat les Nations Unies et les autres Partenaires Techniques et Financiers (PTF) sous le leadership du Gouvernement Burundais.

La politique Nationale Genre (PNG) et d'autres documents sectoriels (PND, SNAL, etc...) consultés montrent que le projet s'aligne aux priorités y définies. Le constat de la PNG sur le Genre et Droits est sans équivoque quant à la pertinence de la stratégie de mise en œuvre du projet : Des avancées significatives ont été obtenues en faveur de l'égalité hommes-femmes. Plusieurs mesures ont été adoptées aux niveaux constitutionnel et juridique pour renforcer la protection et la promotion des droits des femmes. Sur le plan législatif, plusieurs lois ont été adoptées et tiennent compte de la situation spécifique des femmes. Cependant, cette égalité devant la loi est largement altérée par la pratique des coutumes qui confinent la femme dans une position d'infériorité. De plus, la législation contient encore des lacunes et des dispositions discriminatoires à son égard. Ainsi, elle est muette sur les successions, les régimes matrimoniaux et les libéralités. Au Burundi, la coutume a encore une nette préséance sur le droit moderne². Il sied donc de constater que le projet s'inscrit en droite ligne des documents stratégiques de planification du développement du Burundi et ceux des partenaires qui l'ont appuyé dans la conception et la mise en œuvre du projet.

Les groupes cibles ont été consultés lors de la conception et de la mise en œuvre du projet

Le projet a pris en compte les besoins des groupes cibles, notamment les femmes, les handicapés et les batwa, qui ont participé à l'enquête. Les capacités des femmes et groupes vulnérables cibles du projet ont été renforcées sur diverses thématiques liées à l'accès de la femme à la terre.

Les discussions de groupe menées dans le cadre de l'évaluation confirment que les groupes cibles ont été consultés pendant la phase de conception et de mise en œuvre du projet. Cependant, les femmes bénéficiaires ont exprimé leur satisfaction sur l'accompagnement reçu par rapport à la mise en place des activités génératrices de revenus. La majorité des femmes bénéficiaires rencontrés estiment que le projet a été plus efficace grâce à un accompagnement des bénéficiaires avec les activités génératrices de revenus (AGR) telles que : petit élevage, le maraîchage et l'agriculture moderne. Ces activités leur ont assuré des revenus réguliers et donc, par le biais de cotisations régulières, de soutenir la pérennité de leurs AVEC. Les bénéficiaires du projet ont donc plaidé pour une deuxième phase du projet axée sur le renforcement de la formation professionnelle et le relèvement économique qui pourraient leur permettre de devenir plus autonomes et plus respectés dans les communautés. Les discussions de groupe menées dans le cadre de l'évaluation confirment que les groupes

² Politique Nationale Genre au Burundi 2012-2025

cibles ont été consultés pendant la phase de conception et de mise en œuvre du projet. Tous nos entretiens confirment que les groupes les plus défavorisés par rapport à l'accès à la terre sont les Batwa et les femmes. Leur situation est encore plus aggravée par la pression démographique au Burundi. Cette situation est à l'origine de plusieurs cas de conflits et 36 OSC féminines ont été structurées en clusters et les membres ont été formés. 86,42% des enquêtés disent participer aux ateliers d'échange et de sensibilisation sur les droits fonciers et la participation citoyenne des femmes. 92% des interviewés disent que le projet a amélioré leur accessibilité aux guichets fonciers. 64,94% des femmes leaders des OSC interrogées disent être impliqués dans l'élaboration des PCDC.

6.2 Efficacité

La performance de l'efficacité de la mise en œuvre du projet **Amélioration de l'accès à la terre de la femme burundaise** doit être mesurée à l'aide des réponses aux questions d'évaluation dont les principales consistent à dire si l'intervention a atteint ses objectifs, ou si elle est susceptible de le faire au vu des produits. L'analyse de l'efficacité s'est organisée autour des réponses ci-dessous :

Le projet a été globalement efficace dans l'atteinte de ses objectifs et des résultats escomptés.

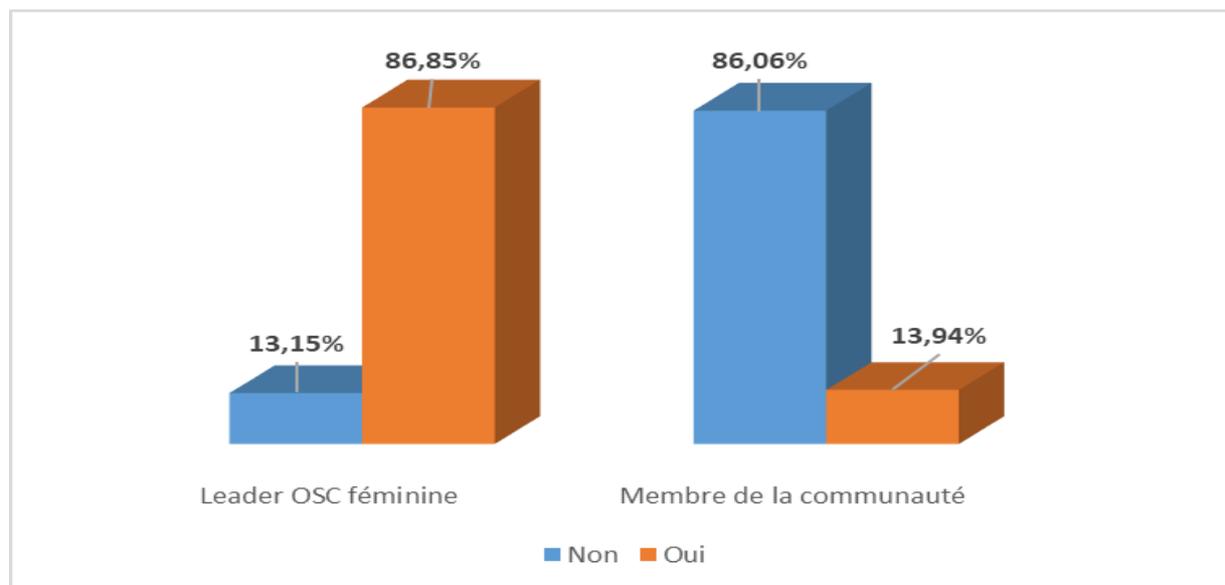
Il a démontré un taux d'exécution des résultats appréciable de 75.30% comparée à la valeur de base de 31.6%. D'après l'examen du document du projet et les entretiens avec les acteurs, l'approche de mise en œuvre du projet a été construite sur la base de l'expérience collective des partenaires d'exécution en matière de réalisation de projets similaires.

L'évaluation considère que ce choix a été stratégique et efficace pour la réussite du projet en ce sens que les partenaires de mise en œuvre identifiés ont eu dans le passé à travailler avec les femmes, les handicapés et les batwa sur des thématiques similaires.

Des retards ont été observés dans la mise en œuvre des activités du projet. Un des partenaires a été suspendu par le gouvernement, ce qui a entraîné des retards dans l'exécution des activités. D'après les résultats des entretiens avec partenaires de mise en œuvre du projet, les fonds mis à leur disposition ont été décaissés avec retard, ce qui n'a pas permis de réaliser les activités programmées dans le délai requis.

Des leçons ont été tirées en termes d'approches en vue d'éclairer les interventions futures de PBF. En effet, la stratégie de mise en œuvre du projet conçue sur la base de l'expérience collective des partenaires d'exécution en matière de réalisation de projets similaires a été une clé de succès du projet. Aussi, le choix de travailler directement avec les organisations de la société civile dirigées par des femmes a été une meilleure approche afin de garantir l'implication et la contribution des femmes dans les processus de l'accès à la terre.

Graphique 5 : La Participation des Leaders des OSC Féminine dans la planification communale s'est sensiblement améliorée :



Plus de 86% des Leaders de OSC affirment qu'ils ont déjà été impliqués dans au moins un processus d'élaboration dans la planification communale. Cependant, la participation des membres de la communauté dans la planification communale reste encore très faible, 86.06% des bénéficiaires du projet affirment qu'ils n'ont encore jamais participé dans aucune des étapes du processus de planification communale.

Les autorités locales des différentes communes sont unanimes que chaque fois que le PCDC est en train d'être élaboré plusieurs organisations de la société civiles sont toujours invitées que ça soit les organisations de la société civile féminines, les représentants des personnes handicapés et autres organisations.

Le constat de l'évaluation est que les organisations de la société civiles ont été invitées lors du développement des PCDC. Les organisations de la société civile féminine comme le Forum National des femmes, Foi en action, ACPDH, Dushirehamwe, FVS sont reconnus par

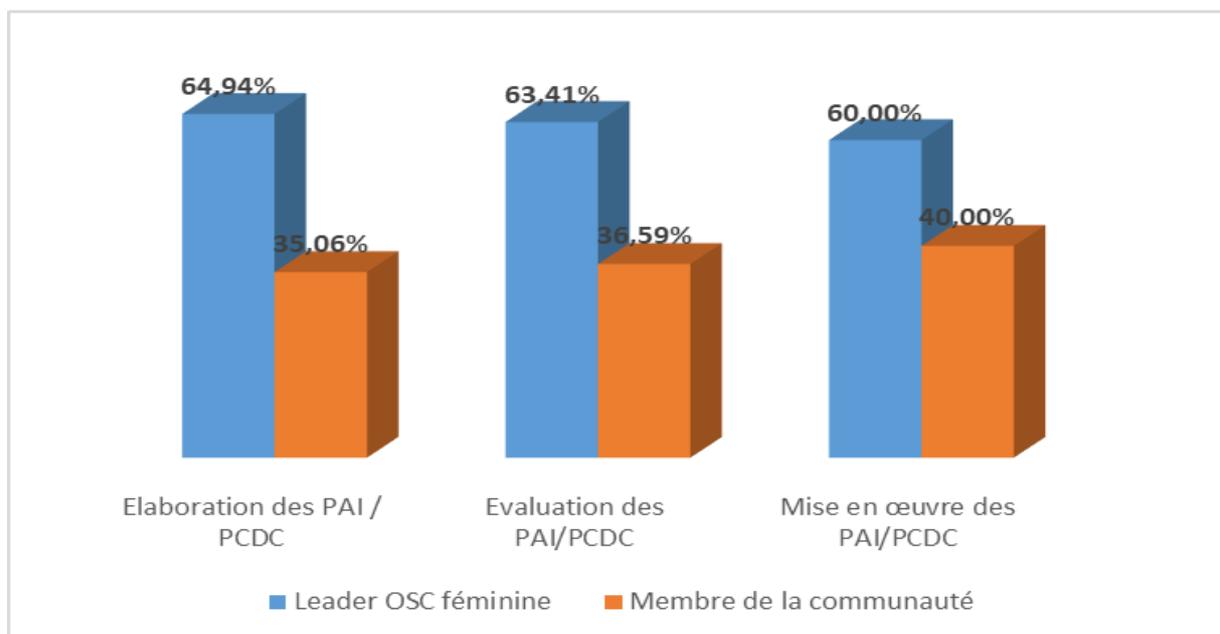
les différentes autorités communales comme des organisations qui contribuent fortement pour que dans les projets de développement communal incluent aussi des projets de développement de la femme en matière d'accès à la terre. D'autres organisations sont des associations des handicapés, l'association des BATWA UNIPROBA.

Cependant, dans quelques communes d'intervention du projet des OSC féminines ne participent pas encore à l'élaboration des PAI. Il s'agit par exemple de la commune Buganda. Mais dans ces communes aussi, nous avons constaté que ce n'est pas un défi d'exclusion des OSC Féminine uniquement mais plutôt ces communes ne marquent pas encore une forte importance pour la participation des OSC en général dans le processus de Planification communale.

L'évaluation a aussi remarqué qu'il y a des communes qui ont introduit une bonne pratique d'organisation systématique des réunions de redevabilité au moins deux fois par ans.

Dans ces réunions de redevabilité, les organisations de la société civile sont invitées. Avant que ces réunions les réalisations des PAI /PCDC sont évalués conjointement par l'administration locale ainsi que les OSC pour mesurer la réalisation de leurs engagement dans le pacte local.

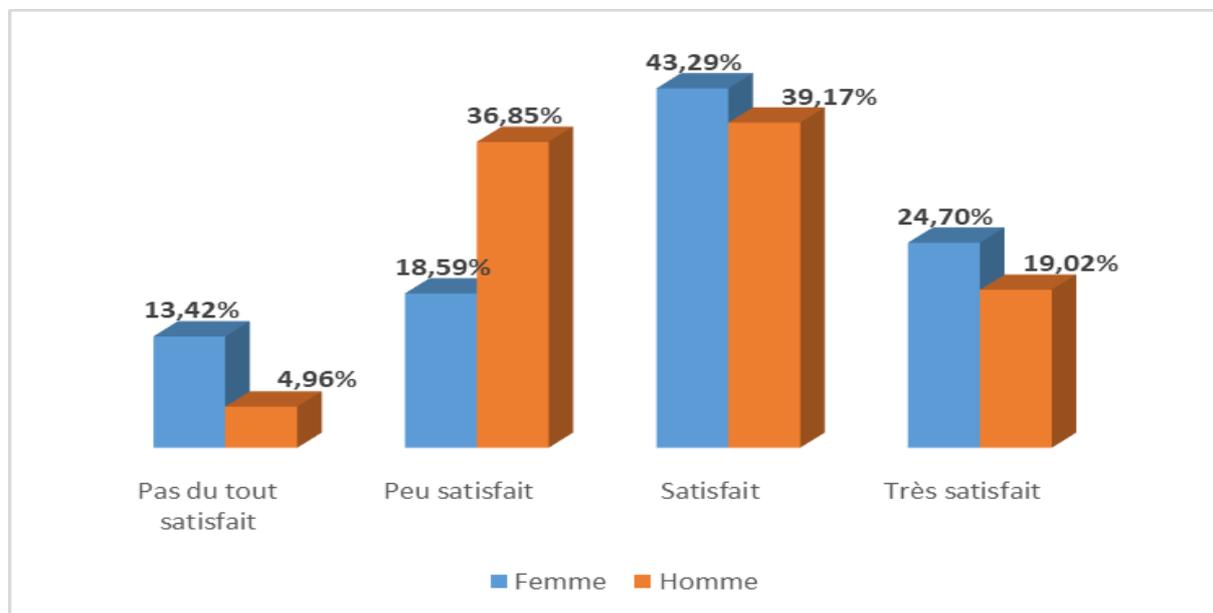
Graphique 6 : Participation dans des réunions de redevabilité



Les Leaders des OSC participent que ce soit dans l'élaboration, dans la mise en œuvre et à l'évaluation des PAI /PCDC à plus 60%. La participation de la communauté en général à plus

de 30% est également un résultat du projet qui est fortement appréciable dans le contexte burundais. En plus de la participation, l'efficacité des contributions des OSC Féminines dans le processus de planification communale est fortement appréciée par l'administration locale.

Graphique 7 : Satisfaction des bénéficiaires sur le projet



Etat d'achèvement des Produits à la clôture

Le niveau d'achèvement des produits à la clôture du projet, assorti des commentaires et observations de l'évaluation est présenté dans le tableau ci-après.

Résultats	Indicateurs	Méthodes de calcul	Valeur de base	Valeur attendue	Valeur Finale
Résultat 1 : L'implication des OSC féminines dans la défense des droits sur l'accès à la terre des femmes et sur sa participation	Indicateur 1 a : Proportion des représentants des OSC féminines qui sont satisfaites de leur niveau d'implication dans la mise en œuvre du	Num : Nb. de représentants des OSCs féminines très satisfaites ou satisfaites de leur niveau d'implication dans la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation des	20%	60%	80,41%

au niveau local est accrue.	PCDC.	PCDC Dén : Nb. total de représentants d' OSCs féminines qui constituent l'échantillon			
	Indicateur 1 b : proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles.	Num : Nb. de femmes titulaires de droits de propriété ou droits de garanti sur des terrains agricoles Dén : Nb. total des titulaires (hommes et femmes) de droits de propriétés Enregistrés	7%	10%	18%
	Indicateur 1 c : Proportion de sièges occupés par des femmes dans les comités locaux de développement	Num : Nombre de femmes dans les comités locaux Dén : Nb total des membres (hommes et femmes) des comités locaux	16%	30%	32,50%
Résultat 2 : Les mécanismes de protection des droits des femmes et de résolutions des	Indicateur 2 a : Proportion des femmes (par âge) dans les mécanismes formels et	Num : Nb. de femmes dans les mécanismes formels et informels de gestion des conflits	21.5 %	25%	37,50%

<p>conflits sensibles au Genre au niveau communautaire sont renforcés.</p>	<p>informels de gestion des conflits (conseil des notables)</p>	<p>Dén : Nb. total des membres de ces Mécanismes</p>			
	<p>Indicateur 2 b : Proportion de la population (par âge et par sexe) qui estime que les décisions prises par les mécanismes locaux de gestion des conflits fonciers favorisent les hommes au détriment des femmes.</p>	<p>Num : Nb. d'enquêtés ayant estimé que les mécanismes et les structures locaux de gestion des conflits sont plus favorables aux hommes que les femmes</p> <p>Dén : Nb. total des enquêtés</p>	<p>Femme Moins de 35 ans : 62% 35 ans et plus : 49%</p> <p>Homme Moins de 35 ans : 34% 35 ans et plus : 39%</p>	<p>Femme Moins de 35 ans : 70% 35 ans et plus : 60%</p> <p>Homme Moins de 35 ans : 40% 35 ans et plus : 45%</p>	<p>Femme Moins de 35 ans : 88,81% 35 ans et plus : 78,73%</p> <p>Homme Moins de 35 ans : 25,62% 35 ans et plus : 25,03%</p>
	<p>Indicateur 2 c : Proportion de femmes ayant déclaré avoir totalement confiance aux décisions rendues par les</p>	<p>Num : Nb. de femmes ayant déclaré avoir totalement confiance aux décisions rendues par les structures de gestion de conflits fonciers quand une</p>	<p>26%</p>	<p>50%</p>	<p>48%</p>

	mécanismes de gestion des conflits fonciers quand une femme réclame une propriété foncière	femme réclame la propriété foncière Dén : Nb.total de femmes enquêtés			
Résultat 3 : Les droits fonciers de la population et des femmes en particulier sont renforcés auprès des services fonciers communaux	Indicateur 3 a : Proportion de la population (par sexe et âge) qui sont favorables à une politique ou une loi qui garantit aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres	Num : Nb. d'enquêtés qui sont favorables à une politique ou une loi qui garantit aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres Dém : Nb. total des enquêtés	Femmes Moins de 35 ans : 70% 35 ans et plus : 76% Homme s Moins de 35 ans : 36% 35 ans et plus : 54%		Femmes Moins de 35 ans : 79,01 % 35 ans et plus : 78,76% Hommes Moins de 35 ans : 28,06% 35 ans et plus : 52,31%

S'il fallait se baser sur une approche quantitative pour évaluer l'efficacité du projet à partir d'une comparaison entre les prévisions et les réalisations des produits escomptés, on aboutirait à un taux moyen d'achèvement des produits de 75.30%, ce qui correspond à une performance moyennement satisfaisante en termes d'efficacité.

Globalement, l'évaluation conclut que le projet a mieux performé dans la réalisation du **Résultat 1** « L'implication des OSC féminines dans la défense des droits sur l'accès à la terre des femmes et sur sa participation au niveau local est accrue » et beaucoup moins pour

toutes les autres. En effet, toutes les activités prévues dans le cadre du projet ont été réalisées à 100%, ce qui veut dire que toutes les cibles des indicateurs ont été atteintes.

6.3 Efficience

Le projet PBF Amélioration de l'accès à la terre de la femme burundaise a intégré de manière substantielle le genre depuis la conception du projet jusqu'à sa mise en œuvre du projet.

Le projet financé par le PBF a pris en compte de manière substantielle la dimension genre en ce sens que 70.51% du budget était alloué à soutenir l'égalité des sexes ou à l'autonomisation de la femme.

La parité dans la participation des personnes des deux sexes dans des organes de prise de décision, le respect du genre dans le choix des bénéficiaires dans toutes les activités du projet, l'absence de discrimination entre sexes sont autant de facteurs qui ont contribué à la valorisation de l'approche genre.

Cependant, l'évaluation note un faible niveau d'éducation des femmes ce qui constitue un facteur bloquant dans la distribution des responsabilités au sein de leur communauté. 58% d'enquêtés confirment que les femmes occupent des postes moins importants que les hommes.

L'évaluation a par ailleurs relevé que la part du budget (1,500,000 USD) a été respecté, avec un taux de dépenses réelles de 1,205,282 USD soit 80,35% du budget initial.

Les différents défis, opportunités, contraintes et capacités des femmes, des hommes, des filles et des garçons ont été pris dans la phase de conception et de mise en œuvre du projet dans la mesure où le projet a identifié l'exclusion des femmes dans l'accès à la terre comme un défi majeur.

Selon l'évaluation, le projet **Amélioration de l'accès à la terre de la femme burundaise financé** par le PBF a atteint ses objectifs par rapport aux ressources financières, humaines et administratives utilisées dans sa mise en œuvre. L'analyse du budget du projet faite ci-dessous permet de ressortir les efforts en termes de mobilisation des ressources et la répartition du budget entre les activités et le coût de gestion du projet.

6.4 Durabilité et Appropriation

La conception du projet comprenait une stratégie de sortie/durabilité appropriée pour soutenir des changements positifs dans l'accès à la terre de la femme après la fin du projet.

Le niveau de l'appropriation du projet s'est manifesté par l'implication des administratifs à la base et les associations féminines et groupements communautaires, dans les réunions consultatives relatives aux barrières auxquelles les femmes rencontrent dans les communes d'intervention du projet, le soutien technique à la formation et l'enregistrement des terrains aux guichets fonciers communaux. Cet appui a permis à 44,49% des enquêtés à faire enregistrer leurs terrains aux guichets fonciers communaux, a permis aux autorités de s'approprier des messages de plaidoyer en faveur de l'accès à la terre de la femme burundaise, l'appui à un cadre du dialogue intergénérationnel organisé au sein des groupements créés dans le cadre du projet sont autant de perspectives qui devraient assurer la durabilité de l'action du projet.

L'évaluation a constaté une Implication significative des administratifs à la base et des acteurs institutionnels comme stratégie de durabilité et d'appropriation.

Le projet réhabilité et équipé deux services fonciers communaux qui auparavant n'avaient pas de bureaux pour l'accueil, l'archivage, la production et l'impression des certificats fonciers.

Les membres de commissions de reconnaissance collinaire ont été renforcés et dotés de kit pour favoriser leur travail quotidien.

Des sensibilisations auprès des autorités administratives et judiciaires ont été menées et ont abouti un changement significatif puisqu'il a été noté de cas de familles et des autorités administratives et judiciaires qui font avancer l'égalité entre les hommes et les femmes en matière d'accès à la terre.

L'administration locale s'est appropriée l'Implication des associations féminines et groupements communautaires dans les réunions consultatives relatives aux barrières auxquelles les femmes filles et hommes rencontrent dans les provinces d'intervention du projet. Les acquis du soutien technique à la formation et l'enregistrement des terrains aux guichets fonciers communaux vont durablement permettre l'accès de la communauté aux services de sécurisation foncière.

Cet appui a permis à 44,49% des enquêtés à faire enregistrer leurs terrains aux guichets fonciers communaux, a permis aux autorités de s'approprier des messages de plaidoyer en

faveur de l'accès à la terre de la femme burundaise, l'appui à un cadre du dialogue intergénérationnel organisé au sein des groupements créés dans le cadre du projet sont autant de perspectives qui devraient assurer la durabilité de l'action du projet.

6.5 Cohérence

Le projet est compatible avec les autres interventions menées dans le pays. Il est cohérent et complémentaire par rapport aux autres interventions des autres acteurs (OIM, PNUD et BM) dans le même contexte et apporte une valeur ajoutée par rapport aux autres.

Les entretiens avec les équipes dans la zone du projet couplés avec la revue documentaire ont permis de confirmer cette complémentarité. Plusieurs partenaires, notamment l'OIM, PNUD et la BM s'étaient déjà engagés sur la question foncière au Burundi. Le projet est resté cohérent et complémentaire par rapport aux interventions menées par ces autres partenaires qui ont en priorité orienté leur appui sur le renforcement des guichets fonciers en équipements.

Le projet quant à lui est venu compléter les efforts du Programme d'appui à l'amélioration de l'accès aux services administratifs et judiciaires et aux droits (PASD) du PNUD qui a formé en Août 2020 les agents fonciers communaux sur comment rendre fonctionnel les services fonciers communaux déjà mis en place.

Le consortium des ONG ZOA, VNB et UPHB via le projet « We are able » a également mené les mêmes activités que ce projet mais uniquement dans la province MAKAMBA.

Le projet a aussi complété les efforts de le Bureau de la Population, des Réfugiés et des Migrations (OIM) à travers son projet « Renforcement des capacités de réintégration immédiate des rapatriés burundais et des populations déplacées par le biais du logement, de la terre et de la propriété, de l'eau, l'hygiène et l'assainissement », qui a équipé, en mars 2021, de 24 motos, pour faciliter le déplacement des agents fonciers, et d'équipement comportant du matériel bureaucratique et des équipements pour faciliter l'enregistrement des terres et l'archivage des documents (notamment les registres, les certificats fonciers, etc.) pour les communes des provinces Cankuzo, Muyinga et Ruyigi.

6.6 Aspects catalytiques

L'exploitation du rapport annuel du projet et les entretiens avec l'équipe du projet, le projet n'a pas été financièrement catalytique car aucune ressource supplémentaire n'a pu être mobilisée directement ou indirectement auprès d'autres sources de financement et qui pourrait contribuer à assurer la pérennité et/ou durabilité du projet.

Au plan programmatique, les résultats obtenus par le projet ont permis de redynamiser les Centres de développement Familiales des Communes du projet (CDFC) sur les diverses thématiques liées à la gestion foncière et à leur développement comportemental et de créer de nouveaux canaux de consultations formels et informels avec les décideurs.

Dans l'optique d'atteindre ce résultat, un mécanisme de sensibilisation et de protection des droits de la femme au niveau communautaire a été mise en place et renforcé. Des ateliers de sensibilisation pour la sécurisation foncière ont été réalisés dans toute la zone d'intervention jusqu'au niveau de la colline. Des spots publicitaires comme outils de sensibilisation mais aussi de visibilité du projet ont été diffusés aux différents médias.

Certains bénéficiaires ont sollicité de l'aide légale à partir de l'information reçu via ces diffusions. En vue de renforcer le système de protection, une assistance judiciaire et juridique gratuite pour les bénéficiaires a eu lieu.

70.98% des enquêtés pensent que les mécanismes de gestion de ce conflit ayant intervenu ont donné des décisions pour la plupart du temps.

Dans les provinces d'intervention du projet, la majorité des enquêtés (70.98%) pensent que les mécanismes de gestion de ce conflit ayant intervenu ont donné des décisions pour la plupart du temps.

6.7 Dimensions transversales (Egalité des sexes, droits humains et handicap)

L'examen de la revue documentaire et les entretiens avec les informateurs clés ont confirmé que l'égalité des sexes a été prise en compte dans la conception, puisque le rapport du premier semestre de cordaid pour l'année 2023 avait un budget de 70.51% pour l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes.

L'évaluation a pu constater que la question genre a été bien prise en compte dans la mise en œuvre du projet à travers les différentes activités. Dans le cadre du Produit 1.1 « Une alliance stratégique de plaidoyer est mise en place pour faire entendre la voix de la Femme burundaise

sur l'accès à la terre et sur sa participation au niveau local », le projet a apporté un appui technique à la structuration en clusters d'OSC féminines, à la formation des membres des OSC féminines sur une thématique qui vise à renforcer l'alliance stratégique de plaidoyer mis en place par le projet et à la participation aux ateliers d'échange et de sensibilisation sur les droits fonciers et la participation citoyenne des femmes.

Cet appui a permis aux 352 membres provenant de 36 OSC féminines d'acquérir les compétences qui visent à renforcer l'alliance stratégique de plaidoyer mis en place par le projet. L'implication des OSC féminines est d'autant plus un facteur qui a contribué à la valorisation de l'approche genre.

Au niveau des services fonciers, notre constat est que plus de 92% des femmes enquêtées ont introduit les demandes de certification de leurs propriétés. Ces dernières nous ont confirmé qu'outre les demandes de certification déjà introduites, dans celles déjà enregistrées la femme a une place considérable car plus de 80% sont introduites par tous les conjoints.

D'après les résultats des entretiens avec les leaders d'OSC féminines, les personnes handicapées n'ont pas été consultées au moment de la planification du projet, mais plus tôt impliquées de manière significative dans la mise en œuvre du projet. En effet, l'analyse des rapports de mise en œuvre de CORDAID et ceux des partenaires indiquent que les handicapés ont été impliqués dans la mise en œuvre du projet en participant aux différentes formations, mais la proportion des handicapés reste très faible. L'évaluation note que les efforts restent à faire pour l'implication des handicapés dans la conception et la mise en œuvre du projet.

6.8. Innovation

Le projet est innovant dans la mesure où l'accent est mis sur la recherche, laquelle a permis de disposer les données quantitatives et qualitatives sur la situation foncière dans les communes d'intervention. En effet, l'implication des OSC féminines et des groupements communautaires dans le processus de recherche d'enregistrement des terres au niveau des guichets fonciers a été une approche différente et une première par rapport aux autres acteurs. Le projet a mis en place et renforcé des médiateurs communautaires sur la prévention et résolution pacifique des conflits en général et des conflits fonciers en particulier et parallèlement. La loi n°1/03 du 23/01/2021 confère au conseil des notables collinaires le pouvoir de recevoir les plaintes des populations, de concilier les protagonistes ou donner leur

avis pour tout conflit relevant de la matière civile (y compris les conflits fonciers) de la compétence des tribunaux de résidence. Le projet a pu renforcer les capacités des membres de ce corps combien important pour la stabilité de la société et la promotion des droits fonciers des femmes. L'implication des OSC féminines et des groupements communautaires dans le processus de recherche d'enregistrement des terres au niveau des guichets fonciers a été une approche différente et une première par rapport aux autres acteurs.

L'évaluation considère que l'approche du projet est nouvelle et innovante car c'est une première qu'un projet comme celui-ci s'est intéressé à la question d'accessibilité foncière de la femme.

7. ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MISE EN ŒUVRE

7.1 Leçons apprises

Le contexte politico-administratif qui a fait qu'un des partenaires d'exécution du projet a été suspendu par le gouvernement en cours d'exécution du projet a impacté négativement sur la programmation des activités.

Avec les mécanismes locaux de prévention et de résolution des conflits, le Burundi renoue avec ses traditions de règlement des conflits à l'amiable en famille et dans l'entourage en intégrant les femmes. Les mécanismes locaux de prévention et de résolution des conflits ont renforcé le Leadership féminin et l'apprentissage par les pairs. Les mécanismes locaux de prévention et de résolution des conflits sont efficaces (réduction du temps et de l'argent lors du recours à la justice et Agatutu des Abashingantahe (Bière donnée aux Notables). Les mécanismes locaux de prévention et de résolution des conflits ont réduit le recours aux tribunaux pour les affaires à caractère civil. Les femmes sont plus écoutées dans la prévention et résolution des conflits familiaux et fonciers (garder le secret des femmes et familles).

Les femmes dénoncent les abus familiaux malgré le tabou culturel lié à la vie conjugale et dans un cadre protecteur de leur identité. La résolution des conflits par les mécanismes locaux apaisent les rancœurs parfois observées après les litiges tranchés par les tribunaux. Les mécanismes locaux de prévention et de résolution des conflits ont suscité des initiatives d'entraide sociale et d'épargne et de crédit mutuel pour l'autonomisation de la femme et la lutte contre la pauvreté.

Le fait d'intégrer le volet Activités Génératrices de Revenus à travers les activités de production (élevage, petits commerces, agriculture et maraîchage) a permis les groupements des bénéficiaires d'être économiquement autonomes.

Le contexte politico-administratif qui a fait qu'un des partenaires d'exécution du projet a été suspendu par le gouvernement en cours d'exécution du projet a impacté négativement sur la programmation des activités.

7.2 Bonnes pratiques

- Le projet s'est servi des leaders de groupements communautaires et d'OSC féminines en vue d'approfondir leurs connaissances sur les thématiques liés à la gestion foncière pour assurer le relais au niveau communautaire. Ils disposent désormais des connaissances et compétences nécessaires pour sensibiliser la population sur le bien-fondé d'enregistrer sa terre, surtout pour une femme rurale.
- L'idée d'impliquer les autorités administratives et locales et les services déconcentrés de l'Etat dans les zones d'intervention du projet, laisse apparaître clairement l'appui du projet au Gouvernement burundais.
- La flexibilité du projet à s'adapter au **contexte politico-administratif** est de nature à encourager. La reprogrammation de certaines activités pour contourner les obstacles contextuels, la réaffectation du budget de certaines activités du fait de la suspension d'un partenaire sont autant des éléments factuels qui démontrent la flexibilité du projet.
- L'implication des OSC féminines dans les communes cibles du projet a permis une meilleure compréhension du projet par les femmes membres. Les activités du projet ont été préparées en accord avec les responsables locaux, avec l'appui de l'équipe du projet.

8. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

D'une manière générale, les performances du projet sont modérément satisfaisantes. La pertinence du projet s'est justifiée au regard du contexte national, sous régional et international, et il était aligné sur les priorités politiques et stratégiques globales du pays. Le projet était pertinent, approprié et stratégique par rapport aux principaux objectifs et défis fonciers au Burundi, mais l'évaluation note que ses interventions n'ont pas pris en compte les besoins en soutien socio-économique exprimé par les bénéficiaires au cours de la mise en œuvre.

D'un point de vue des résultats, les constats sont positifs et encourageants avec un taux d'exécution de 75.30%. La mise en œuvre du projet a contribué significativement à la conscientisation sur la gestion foncière à travers la mise en place de mécanismes pour l'inclusion des femmes dans les processus d'enregistrement foncière, ainsi que de gestion et résolution de conflits fonciers. Un appui remarquable a été apporté aux groupements locaux de vulnérables paix de la jeunesse créés dans les zones du projet, et qui assurent le relais au niveau communautaire dans le domaine de sensibilisation de proximité.

Les principales forces du projet résident dans la pertinence de l'approche de mise en œuvre qui a été bâtie sur l'expérience collective des partenaires d'exécution en matière de réalisation de projets similaires.

Les données collectées permettent d'affirmer que la plupart des activités clefs ont été réalisées à l'exception de la validation du rapport de l'évaluation finale du projet qui est en cours de réalisation. Il est à noter qu'un facteur externe, en l'occurrence le **contexte politico-administratif** a impacté négativement les délais d'exécution. Face à cela, le projet et le bailleur de fonds ont démontré leur flexibilité en reprogrammant certaines activités pour contourner les obstacles contextuels en réaffectant le budget de certaines activités du fait de la suspension par le gouvernement d'un partenaire d'exécution vers d'autres.

Au terme de la mission d'évaluation et s'appuyant sur les résultats du projet et les insuffisances observées, les principales recommandations suivantes sont formulées en lien avec les principaux constats relevés et ce pour la prise en compte dans les futures interventions similaires.

Les recommandations proposées sont d'ordres stratégiques et opérationnels.

▶ **A Cordaid :**

- ▶ Continuer à impliquer toutes les parties prenantes pendant la conception, mise en œuvre et suivi du projet ;
- ▶ Prise en compte du genre dans les interventions de prévention et résolution des conflits (intégration d'autres catégories de vulnérables comme les albinos et handicapés);
- ▶ Penser à recycler les commissions de reconnaissance collinaire pour favoriser leur travail quotidien.
- ▶ Insister sur la pérennisation des acquis du projet aux acteurs locaux sans oublier de les informer de la date de clôture du projet pour les préparer à prendre la relève ;

▶ **Au Gouvernement :**

- ▶ Assurer le suivi des acquis pour assurer la continuité en vue de mieux capitaliser l'impact des formations reçues ;
- ▶ Organiser une concertation (groupes thématiques) entre les ministères impliqués dans le projet et élaborer une Note de plaidoyer pour capitaliser les acquis ;
- ▶ Mobiliser des fonds pour que les projets similaires futurs puissent couvrir toutes les provinces du pays.

▶ **Aux Agences des Nations unies et ONG œuvrant en matière de consolidation de la paix :**

- ▶ Faire un plaidoyer auprès du Gouvernement pour que les fonds et les efforts investis dans le cadre du projet soient capitalisés ;
- ▶ Initier des projets similaires et ayant une couverture nationale ;
- ▶ Créer une base de données des bénéficiaires et constituer une mémoire du projet exploitable pour la programmation future;

▶ **Aux élus dans le conseil des notables :**

- ▶ Développer et renforcer leurs capacités en matière de prévention et de résolutions des conflits communautaires (formation continue et recyclage) ;

ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaire « homme/femmes bénéficiaires »

Bonjour,

Mon nom est _____. Je suis enquêteur, je travaille au compte d'ICUGAMO PARTNERS un cabinet de consultance qui travaille au BURUNDI sur les questions de développement. Actuellement, elle est en train de travailler pour CORDAID sur son projet « *PBF : Amélioration de l'accès à la terre de la femme burundaise* ». Comme vous le savez CORDAID est une organisation humanitaire qui aide la société civile à réaliser des programmes dans plusieurs domaines de la vie sociale dans plusieurs pays dont le BURUNDI. A ce sujet cette structure conduit depuis quelques années, dans votre communauté le programme Empowerment des femmes, qui est un projet de renforcement économique des femmes.

CORDAID a fait le constat que ce renforcement économique des femmes est buté au problème d'accès des femmes à la terre. L'organisation a alors engagé ICUGAMO PARTNERS pour l'aider à déterminer quelles peuvent être les raisons profondes de ce difficile accès des femmes aux terres cultivables. Pour cela, nous voudrions vous poser quelques questions sur votre ménage.

Toutes les informations recueillies resteront strictement confidentielles. Il n'y aura aucun bénéfice direct en argent ou autre compensation pour votre participation. Vos réponses n'affecteront en aucune façon votre accès au projet qui va être réalisé. Mais elles contribueront à améliorer la prise de décision concernant la mise en œuvre du projet.

Titre 1 : Informations générales sur la personne enquêtée

1. NOM(s) de famille
2. Prénom(s)
3. Groupe de la personne enquêtée (Leader OSC féminine, membre de la communauté)
4. Age
5. Sexe
6. Etat civil

7. Niveau d'éducation de la personne enquêtée
8. Quelle est votre religion ?
9. Quelle est votre occupation principale
10. Autres occupations à préciser
11. Dans le ménage dans lequel vous résidez actuellement, êtes-vous ? (Le/la chef de votre ménage ; Le/la conjoint(e) du chef de votre ménage, Un enfant du chef de votre ménage, Un autre parent du chef de votre ménage, Sans lien de parenté avec le chef de votre ménage)

Titre 2 : Participation à la planification communale

11. Avez- vous déjà participé comme leader d'une OSC féminine dans une réunion de planification communale (élaboration, mise en œuvre, évaluation des PCDC /PAI) ?
 - ✓ Oui
 - ✓ Non
12. A quelle étape du cycle PCDC, votre OSC a-t-elle été impliquée ?
 - ✓ Elaboration des PAI / PCDC
 - ✓ Mise en œuvre des PAI/PCDC
 - ✓ Evaluation des PAI/PCDC
13. Etes-vous satisfait de la place accordée aux femmes dans les mécanismes locaux de gestion des conflits communautaires
 - ✓ Très satisfait
 - ✓ Satisfait
 - ✓ Peu satisfait
 - ✓ Pas du tout satisfait
14. Etes-vous satisfait de la place accordée aux OSC des femmes par les autorités communales dans le processus du cycle PCDC ?

✓ Très satisfait

✓ Satisfait

✓ Peu satisfait

✓ Pas du tout satisfait

15. Etes-vous d'accord avec cette proposition : « les hommes et les femmes jouissent des mêmes droits sur l'accès à la terre ? »

✓ Très d'accord

✓ D'accord

✓ Peu d'accord

✓ Pas du tout d'accord

16. Connaissez-vous des cas de conflits fonciers qui sont liés à la réclamation de la propriété foncière des femmes aux hommes membres de leurs famille (par exemple entre frère et sœurs, veuve et ses beaux-frères) et qui ont été portés par une des parties en conflits vers les mécanismes locaux de gestion des conflits ?

✓ Oui

✓ Non

17. Pensez-vous que les mécanismes de gestion de ce conflit ayant intervenu ont donné des décisions pour la plupart du temps :

✓ Qui ont favorisé l'égalité des femmes et des hommes pour accéder la terre discutée

✓ Qui ont favorisé les hommes au détriment des femmes

✓ Qui ont favorisé les femmes au détriment des hommes

18. Lorsqu'une femme fait recours aux structures locales de gestion de conflit pour réclame une propriété foncière aux hommes, membres de sa famille. Quel est le niveau de confiance que la femme en conflit doit avoir en la justice de la décision rendue (ne favorise pas l'homme plus que la femme).

- ✓ Totalement confiant
- ✓ Confiant
- ✓ Peu confiant
- ✓ Pas du tout confiant

19. Etes-vous favorables à une politique ou une loi qui garantit aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres ?

- ✓ Très favorable
- ✓ Favorable
- ✓ Peu favorable
- ✓ Pas du tout favorable

Possession de la terre

20. Possédez-vous des terres agricoles, seul ou conjointement avec quelqu'un d'autre ?

- ✓ Oui
- ✓ Non

21. Comment avez-vous accédé à la terre agricole que vous possédez ?

- ✓ L'accès intra lignage (héritage)
- ✓ Par voie de donation (contre paiement symbolique)
- ✓ Le prêt
- ✓ La location
- ✓ Le métayage
- ✓ L'achat qui devient de plus en plus une pratique

22. Existe-t-il un document de propriété pour l'une des terres agricoles que vous possédez ? (Si aucun document passez à la question suivante) ?

- ✓ Un titre de propriété
- ✓ Un certificat de propriété coutumière
- ✓ Un certificat d'occupation
- ✓ Un testament / certificat d'acquisition héréditaire
- ✓ Un contrat d'achat
- ✓ Un certificat de bail perpétuel / à long terme
- ✓ Autre (précisez :

23. Votre nom figure-t-il en tant que propriétaire sur l'un des documents de propriété ?

- ✓ Oui (seul ou conjointement avec quelqu'un d'autre)
- ✓ Non
- ✓ Ne sait pas
- ✓ Refuse de répondre

24. Etes-vous favorables à l'inscription de votre terrain agricole dans les registres des services publics compétents (guichet foncier communal) ?

- ✓ Très favorable
- ✓ Favorable
- ✓ Peu favorable
- ✓ Pas du tout favorable

25. Etes-vous favorable que votre conjoint figure le sur le certificat de propriété pour qu'elle ait le même droit que l'homme sur la terre de votre ménage ?

- ✓ Très favorable
- ✓ Favorable
- ✓ Peu favorable

✓ Pas du tout favorable

26. Avez-vous le droit de vendre une partie des terres agricoles que vous possédez, seul ou conjointement avec quelqu'un d'autre ?

✓ Oui (seul ou conjointement avec quelqu'un d'autre)

✓ Non

✓ Ne sait pas

✓ Refuse de répondre

27. Avez-vous le droit de léguer une partie des terres agricoles que vous possédez, seul ou conjointement avec quelqu'un d'autre ?

✓ Oui (seul ou conjointement avec quelqu'un d'autre)

✓ Non

✓ Ne sait pas

✓ Refuse de répondre

4.1. Annexe2 : Questionnaire focus groupe – organisations féminines et réseaux communaux de vulnérables

Bonjour,

Mon nom est _____. Je suis enquêteur, je travaille au compte d'ICUGAMO PARTNERS un cabinet de consultance qui travaille au BURUNDI sur les questions de développement. Actuellement, elle est en train de travailler pour CORDAID sur son projet « *PBF : Amélioration de l'accès à la terre de la femme burundaise* ». Comme vous le savez CORDAID est une organisation humanitaire qui aide la société civile à réaliser des programmes dans plusieurs domaines de la vie sociale dans plusieurs pays dont le BURUNDI. A ce sujet cette structure conduit depuis quelques années, dans votre communauté le programme Empowerment des femmes, qui est un projet de renforcement économique des femmes.

CORDAID a fait le constat que ce renforcement économique des femmes est buté au problème d'accès des femmes à la terre. L'organisation a alors engagé ICUGAMO

PARTNERS pour l'aider à déterminer quelles peuvent être les raisons profondes de ce difficile accès des femmes aux terres cultivables. Pour cela, nous voudrions vous poser quelques questions sur votre ménage.

Toutes les informations recueillies resteront strictement confidentielles. Il n'y aura aucun bénéfice direct en argent ou autre compensation pour votre participation. Vos réponses n'affecteront en aucune façon votre accès au projet qui va être réalisé. Mais elles contribueront à améliorer la prise de décision concernant la mise en œuvre du projet.

Localité :

Date :

Nom et prénom des participants :

1. Dans votre communauté, Quels sont les groupes sociaux qui ont des difficultés d'accéder à la terre cultivable dans cette commune et Expliquer les raisons. ?
2. Est-ce que les femmes et les filles ont accès à la propriété foncière au même titre que les hommes ? Justifier votre réponse
3. Connaissez-vous des cas ou des femmes ont demandé à accéder à des terres sans pouvoir les avoir ? Si oui, quelles sont les raisons avancées par les propriétaires de terre pour expliquer leurs refus ?
4. Étant donné que le nonaccès des femmes et filles à la terre est un problème, quelles actions ont été initiées et par qui pour tenter de résoudre ce problème ?
5. Quelles actions les intéressés victimes de refus ont individuellement initié pour avoir accès à la terre ?
6. Quel est votre point de vue /appréciation si les hommes et les femmes ont les mêmes droits à la terre ?

Annexe 3 : Guide d'entretien - autorités locales

Bonjour,

Mon nom est _____. Je suis enquêteur, je travaille au compte d'ICUGAMO PARTNERS un cabinet de consultance qui travaille au BURUNDI sur les questions de

développement. Actuellement, elle est en train de travailler pour CORDAID sur son projet « *PBF : Amélioration de l'accès à la terre de la femme burundaise* ». Comme vous le savez CORDAID est une organisation humanitaire qui aide la société civile à réaliser des programmes dans plusieurs domaines de la vie sociale dans plusieurs pays dont le BURUNDI. A ce sujet cette structure conduit depuis quelques années, dans votre communauté le programme Empowerment des femmes, qui est un projet de renforcement économique des femmes.

CORDAID a fait le constat que ce renforcement économique des femmes est buté au problème d'accès des femmes à la terre. L'organisation a alors engagé ICUGAMO PARTNERS pour l'aider à déterminer quelles peuvent être les raisons profondes de ce difficile accès des femmes aux terres cultivables. Pour cela, nous voudrions vous poser quelques questions sur votre ménage.

Toutes les informations recueillies resteront strictement confidentielles. Il n'y aura aucun bénéfice direct en argent ou autre compensation pour votre participation. Vos réponses n'affecteront en aucune façon votre accès au projet qui va être réalisé. Mais elles contribueront à améliorer la prise de décision concernant la mise en œuvre du projet.

Localité :

Date :

Nom et prénom de l'interviewé :

1. Quels sont les besoins prioritaires de de votre guichet foncier communal pour qu'ils puissent fonctionner correctement
2. Quelles sont les OSCs en général et OSC féminines en particulier qui participent à l'élaboration, mise en œuvre et l'évaluation des PAI /PCDC (pour CTD). Comment appréciez-vous la participation des OSC féminines dans tout le processus ?
3. Quels sont les groupes sociaux qui ont des difficultés d'accéder à la terre cultivable dans cette commune et Expliquer les raisons.
4. Quels sont les mécanismes disponibles pour la sécurisation de la propriété foncière dans votre commune

5. Quels sont les mécanismes de gestion des conflits en général et de gestion des conflits fonciers en particulier. Quelle est la représentativité de la femme de façon particulière ?
6. Les femmes et les filles ont-elles facilement accès à la terre au même titre que les hommes ? Si non quels sont les facteurs qui expliquent le difficile accès ou non accès des femmes et filles aux terres cultivables ?
7. Est-ce que les femmes entreprennent des actions pour trouver des solutions aux difficultés d'accès à la terre de la femme ? A quels résultats ces actions ont abouti ?
8. S'agissant de la conduite des dites actions, quelles sont les insuffisances et lacunes dans les stratégies ?
9. Quelles sont selon les réalités de votre localité, les solutions pratiques et faciles pour améliorer l'accès des femmes aux terres cultivables ?
10. Que doit-on faire pour que la femme puisse disposer d'un droit total sur la terre qu'elle cultive (utiliser, exploiter et vendre) ?
11. Quels changements l'accès à la terre peut apporter à la vie économique et sociale des femmes et de la famille ? Donner des exemples et cas concrets (témoignages).
12. Que pensez-vous de l'égalité homme -femme en termes d'accès à la terre ?

Annexe 4 : Guide d'entretien - Services techniques/Services fonciers communaux

Bonjour,

Mon nom est _____. Je suis enquêteur, je travaille au compte d'ICUGAMO PARTNERS un cabinet de consultance qui travaille au BURUNDI sur les questions de développement. Actuellement, elle est en train de travailler pour CORDAID sur son projet « **PBF : Amélioration de l'accès à la terre de la femme burundaise** ». Comme vous le savez CORDAID est une organisation humanitaire qui aide la société civile à réaliser des programmes dans plusieurs domaines de la vie sociale dans plusieurs pays dont le BURUNDI. A ce sujet cette structure conduit depuis quelques années, dans votre communauté le programme Empowerment des femmes, qui est un projet de renforcement économique des femmes.

CORDAID a fait le constat que ce renforcement économique des femmes est buté au problème d'accès des femmes à la terre. L'organisation a alors engagé ICUGAMO PARTNERS pour l'aider à déterminer quelles peuvent être les raisons profondes de ce difficile accès des femmes aux terres cultivables. Pour cela, nous voudrions vous poser quelques questions sur votre ménage.

Toutes les informations recueillies resteront strictement confidentielles. Il n'y aura aucun bénéfice direct en argent ou autre compensation pour votre participation. Vos réponses n'affecteront en aucune façon votre accès au projet qui va être réalisé. Mais elles contribueront à améliorer la prise de décision concernant la mise en œuvre du projet.

Localité :

Date :

Nom et prénom de l'interviewé :

1. Est-ce que dans votre intervention l'accès des femmes à la terre est pris en compte ?
2. Est-ce que vous disposez des textes en la matière ?
3. Est-ce que vous pouvez nous donner le pourcentage de femmes ayant accès aux terres cultivables dans votre localité (cercle, région) ?
4. Quels sont les mécanismes de distribution des terres aux femmes dans votre localité ?
5. Quel est le degré de représentativité des femmes au sein des dits mécanismes ?

A. Outil de collecte des données sur les titulaires de droits de propriété ou de droits de garanti sur les terrains agricoles

Province de :

Commune de :

Guichet foncier de :

Mois et année de création du guichet foncier :

Date de collecte des données :

Libellé de l'indicateur	Effectif
Nombre total de certificats fonciers (terrains agricoles) comportant uniquement le nom du mari	
Nombre total de certificats fonciers (terrains agricoles) comportant uniquement le nom de la femme	
Nombre total de certificats fonciers (terrains agricoles) comportant les noms des deux conjoints	
Nombre total de certificats fonciers (terrains agricoles) délivrés par le guichet	

B. Outil de collecte des données sur la place de femmes dans les comités locaux de développement

Nom du comité /conseil local concerné	Nombre total de membres	Nombre d'hommes	Nombre de femmes
Conseil communal			
Conseils collinaires			
Equipe communale de planification			
Comité communal de			

développement communautaire			
Comité de lutte contre les VBG			
Comité mixte de sécurité			
Comité pour la protection de l'enfance			
Conseil des notables			

C. Outil de collecte des données sur les mécanismes formels et informels de gestion des conflits

Nom des mécanismes formels et informels de gestion des conflits	Nombre total de membres	Nombre d'hommes	Nombre de femmes

Critères et questions clés

<i>Critères</i>	<i>Questions clés</i>
<i>Pertinence :</i>	1. Le projet était-il approprié et stratégique par rapport aux principaux objectifs et défis de consolidation de la paix dans le pays au moment de la conception du projet PBF ? La pertinence s'est-elle maintenue tout au

	long de la mise en œuvre ?
	2. Le projet était-il pertinent par rapport aux besoins et priorités des groupes cibles/bénéficiaires ? Ont-ils été consultés lors de la conception et de la mise en œuvre du projet ?
	3. Le projet était-il opportun pour traiter un facteur de conflit ou tirer parti d'une fenêtre d'opportunité spécifique ?
<i>Cohérence :</i>	1. Dans quelle mesure le projet est compatible avec les autres interventions menées dans le pays ?
	2. Le projet est-il cohérent et complémentaire avec les autres interventions des autres acteurs dans le même contexte. Le projet apporte une valeur ajoutée par rapport aux autres ?
<i>Efficiéce :</i>	1. Dans quelle mesure le projet PBF a-t-il atteint ses objectifs et contribué à la vision stratégique du projet ?
	2. Dans quelle mesure le projet PBF a-t-il substantiellement intégré le genre?
	3. Le projet a-t-il pris en compte les différents défis, opportunités, contraintes et capacités des femmes, des hommes, des filles et des garçons dans sa conception et sa mise en œuvre ?
	4. Les engagements pris dans la proposition de projet pour une consolidation de la paix sensible au genre, en particulier en ce qui concerne le budget, ont-ils été réalisés tout au long de la mise en œuvre ?
	5. Le projet était-il financièrement et/ou programmatiquement catalytique ?
<i>Efficacité</i>	1. Dans quelle mesure l'approche de mise en œuvre du projet a-t-elle été efficace et réussie, y compris la passation des marchés, le nombre de partenaires de mise en œuvre et d'autres activités ?

	<p>2. Y a-t-il eu des retards dans la mise en œuvre du projet ? Ces retards ont-ils créé des occasions manquées d'aborder les opportunités urgentes ?</p>
	<p>3. Dans quelle mesure l'équipe du projet a-t-elle communiqué avec les partenaires de mise en œuvre, les parties prenantes et les bénéficiaires du projet sur ses progrès ?</p>
	<p>4. Dans l'ensemble, le projet PBF a-t-il été rentable ? Les ressources ont-elles été utilisées efficacement ?</p>
	<p>5. Dans quelle mesure l'approche du projet était-elle nouvelle ou innovante ? Des leçons peuvent-elles être tirées pour éclairer des approches similaires ailleurs ?</p>
<p><i>Durabilité et Appropriation</i></p>	<p>1. La conception de l'intervention comprenait-elle une durabilité appropriée et une stratégie de sortie (y compris la promotion de l'appropriation nationale/locale, l'utilisation des capacités nationales, etc.) pour soutenir des changements positifs après la fin du projet ?</p>
	<p>2. Quelle est la force de l'engagement du gouvernement et des autres parties prenantes à pérenniser les résultats de l'appui du PBF et la poursuite des initiatives, en particulier la participation des femmes aux processus de prise de décision, soutenus dans le cadre du projet PBF ?</p>
	<p>3. Comment le projet a-t-il amélioré et contribué au développement des capacités nationales afin de garantir l'adéquation des efforts et des avantages ?</p>